
PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 24 MARS 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 24 mars 2022*

Aujourd'hui, à huit heures trente, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 31 Loi n^o 1 sur les crédits, 2022-2023

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.